

Monsieur le Directeur Général Direction générale de l'ONF 2 avenue de Saint Mandé 75012 PARIS

Nancy le 15 janvier 2018

Objet: Négociation convention collective

Monsieur le Directeur Général,

Le 11 janvier dernier, vous avez convoqué les organisations syndicales de droit privé représentatives de l'ONF à une nouvelle séance de négociation en vue d'établir enfin une convention collective pour les salariés de notre établissement.

Après celle du 20 décembre 2017, au cours de laquelle plusieurs délégations syndicales ont préféré quitter la table, cette séance de négociation a été un nouvel échec.

Nous ne pouvons que constater une fois de plus que l'attitude de vos négociateurs est fortement troublante. Leur comportement en séance pose question : ils méprisent ouvertement les représentants syndicaux présents, se permettant d'accuser certains syndicalistes d'user de stratégie en tenant des discussions volontairement stériles, et ne répondent que de façon sarcastique aux demandes d'explications émanant de la délégation EFA-CGC en renvoyant les demandeurs à consulter « Google »...

Dans le contexte dans lequel vous avez souhaité placer cette négociation en dénonçant les conventions collectives actuelles je ne vois vraiment pas quel serait l'intérêt des représentants des salariés de ne pas vouloir que les sujets fondamentaux et cruciaux soient abordés.

De notre point de vue ce sont plutôt les négociateurs de la délégation employeur qui usent d'une stratégie malfaisante dans le but de pouvoir afficher une convention collective vide de tout contenu à l'aide de laquelle ils pourront user et abuser des employés de seconde zone dont leur entreprise publique sera, in-fine, pourvue.

Même si visiblement du côté de la Direction certains en doutent, la plupart des organisations syndicales de l'ONF veulent améliorer le quotidien des personnels qu'elles représentent et s'assurer que leurs acquis sociaux ne soient pas remis en cause. Leur simple participation aux négociations nationales le prouve. Ces mêmes organisations syndicales sont légitimes pour exiger que les négociations collectives se passent dans un cadre respectueux et courtois ce qui est loin d'être le cas.

Je suis au regret de vous informer que certaines personnes qui siègent aux négociations CCN au nom du Directeur Général sont loin de respecter ce principe pourtant clairement décrit dans le COP que nous devons tous nous appliquer. Il me semblerait normal et de bon aloi que vous en tiriez les conséquences qui s'imposent et que vous preniez les décisions adaptées pour corriger cette situation.

Page 2 sur 2

Comme cela vous a été dit au travers de la lecture d'une déclaration liminaire que la délégation employeur a une fois de plus ignorée, EFA-CGC souhaite une future convention collective. Nous avons insisté sur les fondamentaux qui sont pour nous incontournables, avons proposé d'en revoir

l'architecture pour aboutir plus vite et avons repris les dispositions dont nous souhaiterions débattre.

Force est de constater que vous ne souhaitez pas tenir compte de nos positions. Il est vrai que nous ne représentons qu'un faible pourcentage de représentativité globale et que vos négociateurs s'intéressent bien d'avantage aux gros syndicats afin de les rallier à la CFTC dont la signature semble d'ores et déjà acquise. Ce comportement antisocial vous permettra peut-être d'obtenir le pourcentage requis pour permettre que votre texte soit applicable, mais à quel prix ? La preuve indéniable de cette manœuvre se trouve dans le dernier projet que vous proposez qui est de moins en moins favorable aux personnels du second collège électoral (TAM et Cadres) que nous représentons avec une forte majorité mais qui malheureusement est peu présent à l'ONF face à

l'importante catégorie de personnels que représentent nos collègues ouvriers forestiers.

Vous affichez une volonté de négocier tout en nous proposant des choses qui sont inacceptables. Quelle attitude étrange! Est-ce là la traduction de votre volonté de définir un cadre d'emploi adapté aux futures exigences de l'ONF et qui soit en adéquation avec le concept de Qualité de Vie au Travail

prôné avec force par nos gouvernants au sein des entreprises ?

J'ose espérer que non...

Je me vois désolé de faire ce constat, mais je suis moi-même à l'ONF depuis plus de 23 ans et malgré avoir réclamé à cor et quelque fois à cri une convention collective dès mon premier jour d'embauche, je dois hélas constater aujourd'hui que je serai aussi bien (ou mal) traité en restant régi par le code

du travail.

Dans le climat de défiance actuel, je n'ose malheureusement espérer que les choses s'améliorent, mais sachez qu'EFA-CGC continuera à siéger aux séances ultérieures prévues dans le cadre de cette négociation tant que possible. A défaut d'obtenir des résultats satisfaisants nous analyserons la teneur des débats et les contenus que vous proposerez afin que nos mandants sachent et que les

futurs salariés disposent d'éléments concrets au moment de faire le choix ou non de rejoindre l'ONF.

Si par malheur, la négociation ne devait pas aboutir à un texte consenti, mais à une décision unilatérale, nous ne pourrons ainsi pas être accusés de ne pas avoir voulu changer les choses.

Voilà les faits que je souhaitais porter à votre connaissance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Délégué Syndical Central d'Entreprise

Michel SCHUTZ